

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq mars à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS :

Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VESPERAS, Annie VAN HOLLEBEKE, Françoise DUBREUCQ, Valérie KEH, Laurent DECOSTER, Didier HAMART, Pierre MACIEJEWSKI, Philippe PERRIER, Éric AGUETTANT.

ABSENTS : Annick BLOCK, Véronique DANZEL, Frédéric DUROSOY, Nathalie BOUSSICAUD.

POUVOIRS : Véronique DANZEL (pouvoir à Roger POTIN-VESPERAS)

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre d'absents représentés : 01
Nombre d'absents non représentés : 03
Nombre de votants : 11

Monsieur DAGNIAUX ouvre la séance à 20h30 et fait lecture des procurations et de l'ordre du jour.

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2026,
2. Fixation d'un tarif spécifique pour le périscolaire non réservé,
3. Contrat pour la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public,
4. Compte financier unique 2025 de la commune,
5. Questions diverses.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à désigner leur secrétaire de séance.

Madame Annie VAN HOLLEBEKE est désignée secrétaire de séance.

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 27 JANVIER 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026.

2. FIXATION D'UN TARIF SPECIFIQUE POUR LE PERISCOLAIRE NON RESERVE

La commune a mis en place le système de gestion « PERISCOWEB » pour les inscriptions en ligne de la cantine et du périscolaire depuis le 01/09/2025.

Considérant que des parents n'inscrivent pas leurs enfants dans les délais impartis et que ces enfants sont malgré tout présents au périscolaire,
Il est proposé la mise en place d'un tarif spécifique pour chaque enfant présent au périscolaire sans inscription d'un montant de :

- 5 € pour le matin
- 10 € pour le soir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** ces tarifs qui prendront effet à partir du 02 avril 2026.

3. CONTRAT POUR LA GESTION DE LA DIVAGATION DES CARNIVORES DOMESTIQUES DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire propose au conseil la signature d'un marché de prestations de services ayant pour objet la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale.

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

Ce marché prend la forme d'un acte d'engagement valant CCP avec le groupe SACPA à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2026, reconduit tacitement 3 fois, par période de 12 mois sans que la durée ne puisse excéder 4 ans.

Le prix est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement légal connu de l'INSEE fixé à 1,93 € HT par habitant.
Le montant de la 1^{ère} période sera proratisé à la date de notification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat.

4. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal élit M. Roger POTIN VESPERAS, Président qui présente au Conseil Municipal le compte financier unique 2025 de la Commune dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT : excédent de clôture : 264 932,49 €
INVESTISSEMENT : excédent de clôture : 380 100,40 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et à l'exception du maire :

- **ACCEPTE** le compte financier unique 2025 de la commune.

5. QUESTIONS DIVERSES

Madame Françoise DUBREUCQ fait part de plusieurs remarques :

- La régénération du forage AEP, réalisée dans le cadre du transfert des compétences eau à la CCAC a permis de restaurer un débit de 25 m³/h et l'exploitation est limitée à 20 m³/h.
- Les travaux des allées des jonquilles sont en cours, ceux de l'allée du muguet suivront. Ils commencent par la pose des bordures des trottoirs.
- Un diagnostic thermique, à l'aide d'une caméra thermique haute performance, a été réalisé avec le SE60 à l'école et à la salle communale. L'isolation de l'école est à revoir ainsi que les coffres des volets. Les travaux envisagés pour l'école ne seront pas envisagés cette année car les subventions de l'Etat n'ont pas été accordées. Quant à la salle communale, les chiens assis ne pourront pas être fermés car ils sont liés au chauffage par soufflerie. Leurs fermetures entraîneraient une surpression.
- Monsieur Potin-Vesperas nous a transmis un document annonçant la création d'une adresse pour la salle communale. Ceci va permettre de faire une demande de branchement à la fibre.

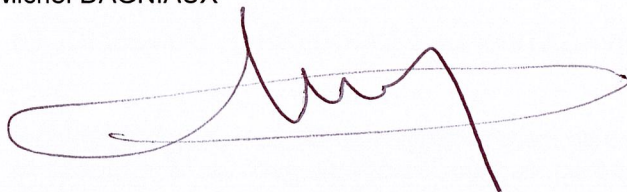
Monsieur Roger POTIN-VESPERAS nous informe de la réception en mairie d'une pétition, déposée le 21 février par M. Deramaux, signée par plusieurs habitants de l'allée des Jonquilles, demandant le rétablissement de l'éclairage public la nuit, actuellement suspendu de minuit à 5 heures.

La pétition ne mentionnait pas les noms et adresses des signataires, ce qui ne permet pas de recenser les signataires et qui empêche une réponse individuelle.

Il est proposé d'inscrire cette demande à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Michel DAGNIAUX



Le Secrétaire,

